

POUR L'ENVIRONNEMENT, le DÉPARTEMENT agit !



Plan Habitat 2020

AIDE DÉPARTEMENTALE QUALIRÉNOV'71 (aide complémentaire au dispositif Effilogis de la Région)

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom, prénom :

Nom, prénom du conjoint :

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Téléphone fixe :

E-mail :

sollicite le concours financier du Département de Saône-et-Loire.

DEMANDE DE SUBVENTION (cocher la ou les aides vous concernant)

BBC GLOBALE

BBC PAR ÉTAPE - 40 % D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Nature des travaux à réaliser :

Chauffage

Toiture

Menuiseries

Isolation

Électricité

Sanitaires

Assainissement

VMC

Autre, précisez

Éventuellement, si opérateur habitat, préciser lequel :

Soliha Jura Saône-et-Loire

Urbanis

Autres

L'aide départementale peut compléter les aides Habitat Durable et Habiter Mieux 71 du Département et est cumulable avec celles de l'Anah.

À compléter et à retourner au Département de Saône-et-Loire
Direction de l'insertion et du logement social, service logement et habitat,
Espace Duhesme, 18 rue de Flacé, CS 70126, 71026 MÂCON Cedex 9
Tél : 03 85 39 66 48 Fax : 03 85 39 56 40

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À LA PRÉSENTE DEMANDE :

Pour la demande :

- Copie de l'audit énergétique Effilogis Maison individuelle,
- Plan de financement des travaux (subventions, prêts, apport personnel...),
- Copie des devis de travaux de rénovation énergétique conformes à l'audit,
- Copie de la notification de l'aide Effilogis, le cas échéant,
- Copie de la notification d'attribution des autres aides (Habitat Durable, ANAH) le cas échéant,
- Relevé d'identité bancaire ou postal,
- Copies intégrales du dernier avis d'imposition sur le revenu de tous les occupants du logement, de la dernière taxe d'habitation et de la dernière taxe foncière (si acquisition récente attestation notariale d'achat).

Pour le paiement :

Une fois les travaux réalisés, pour obtenir le versement de la subvention, vous devez adresser à M. le président du Conseil départemental de Saône-et-Loire :

- Copie des factures acquittées portant le cachet et la signature de l'entreprise ayant réalisé les travaux ainsi que la date de règlement de la dépense,
- Copie du test d'étanchéité à l'air, réalisé en fin de chantier, pour les projets de rénovation BBC globale,
- Copie du justificatif de versement de l'aide Effilogis de la Région Bourgogne Franche-Comté, le cas échéant.

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je, soussigné(e) :

- certifie l'exactitude de tous les renseignements indiqués,
- **m'engage à ne pas commencer les travaux avant d'avoir reçu l'accusé réception du Département déclarant le dossier complet,**
- certifie, sur l'honneur, être en situation régulière à l'égard de la réglementation en vigueur, notamment sociale, fiscale et environnementale.

Signature

Fait à

le

La demande de subvention doit parvenir au Département dans les 2 ans qui suivent la réalisation de l'audit énergétique « Effilogis Maison individuelle » de la Région.

À compléter et à retourner au Département de Saône-et-Loire
Direction de l'insertion et du logement social, service logement et habitat,
Espace Duhesme, 18 rue de Flacé, CS 70126, 71026 MÂCON Cedex 9
Tél : 03 85 39 66 48 Fax : 03 85 39 56 40

La loi n° 78.17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire dont le destinataire est le Conseil général, chargé de gérer les aides départementales dans le cadre de la lutte contre le logement indigne et la précarité énergétique. Cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du Président du Conseil général. Conformément à l'article 27, seules les informations obligatoires entraînent la non instruction de la demande de concours.